

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Vingt-troisième session

Genève, 30 juin – 2 juillet 2010

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

approuvé par le Président

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. Mme Binying Wang, vice-directrice générale, a ouvert la vingt-troisième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.
2. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection d'un président et de deux vice-présidents

3. M. Adil El Maliki (Maroc) a été élu président et M. Imre Gonda (Hongrie) et M. Joseph Kahwagi Rage (Mexique) ont été élus vice-présidents du comité.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

4. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/23/1 Prov.) sans modifications.

Point 4 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport révisé de la vingt-deuxième session

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/22/9 Prov.2.
6. Le SCT a adopté le projet de rapport révisé de la vingt-deuxième session sur la base du document SCT/22/9 Prov.2, avec les modifications des paragraphes 126, 127, 143 et 213 demandées par le représentant de l'INTA.

Point 5 de l'ordre du jour : dessins et modèles industriels

Domaines de convergence possibles dans le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/23/5.
8. Le comité a examiné le document SCT/23/5 en détail.
9. Le SCT a pris note d'une communication informelle initialement distribuée par la délégation du Royaume-Uni et présentée par l'Union européenne et ses États membres, ainsi que d'une contribution présentée par le représentant de MARQUES.
10. Le président a indiqué en conclusion que toutes les délégations attachaient une grande importance aux travaux du comité sur les convergences possibles dans le droit et la pratique des États membres en matière de dessins et modèles industriels, et que le SCT appuyait l'avancement de ces travaux. À cette fin, le Secrétariat a été prié d'établir, pour examen et travaux futurs du comité dans ce domaine à sa vingt-quatrième session, un document de travail révisé tenant compte des conclusions figurant dans le document SCT/23/5 ainsi que des observations formulées par les délégations à la vingt-troisième session du SCT.

Point 6 de l'ordre du jour : marques

Motifs de refus pour tous les types de marques

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/23/2.
12. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de ce document comme source de référence pour leurs administrations des marques et pour les utilisateurs.
13. Le président a indiqué en conclusion qu'il était demandé au Secrétariat d'établir la version finale du document SCT/23/2 sur les motifs de refus pour tous les types de marques en tenant compte des observations formulées par les délégations pendant la session, et de la publier comme document de référence dans les six langues officielles.

Aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/23/3.
15. Le président a indiqué en conclusion qu'il était demandé au Secrétariat d'établir la version finale du document SCT/23/3 sur les aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives en tenant compte des observations formulées par les délégations pendant la session, et de la publier comme document de référence.

Protection des noms d'États

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/23/4.
17. Plusieurs délégations et représentants d'organisations ayant le statut d'observateur ont présenté des propositions d'ordre rédactionnel concernant le projet de questionnaire ; ces propositions ont été incorporées par le Secrétariat et présentées au comité sous la forme d'un document officiel. À la suite de l'adoption du projet de questionnaire par le comité, le président a conclu que le questionnaire serait diffusé aux États membres, qui seraient invités à faire part de leurs réponses au plus tard le 15 septembre 2010. Il a été demandé au Secrétariat de rassembler les réponses au questionnaire et de présenter cette compilation sous la forme d'un document de travail pour la prochaine session du SCT.

Marques et Internet

18. Le président, notant que le SCT avait terminé ces travaux sur deux des trois points concernant les marques inscrits à l'ordre du jour, a proposé que le SCT s'intéresse à un nouveau point concernant les marques, à savoir les marques et l'Internet. Plus précisément, il a indiqué que les travaux sur ce point pourraient débiter à la prochaine session du SCT à partir d'un document de travail qui serait élaboré par le Secrétariat et qui résumerait les éléments passés et actuels intervenus dans ce domaine, en particulier la *Recommandation commune de l'OMPI concernant la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet*, ainsi que les faits récents intervenus dans le cadre de l'ICANN en ce qui concerne les noms de domaine. Les membres et les observateurs du SCT ont été invités à communiquer au Secrétariat leur contribution à ce travail d'ici au 15 septembre 2010.
19. Notant qu'un grand nombre de délégations appuyaient sa proposition, le président a conclu que celle-ci était acceptée par le SCT.

Point 7 de l'ordre du jour : indications géographiques

20. Le président a rappelé que le résumé présenté par le président à la vingt-deuxième session du SCT indiquait que les délégations auraient la possibilité de faire savoir pendant la session en cours si elles souhaitaient poursuivre les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour sur la base d'un document de travail particulier.
21. Ayant pris note des préoccupations exprimées par un certain nombre de délégations au sujet de la charge de travail du SCT et des priorités qu'elles souhaitaient accorder aux travaux sur les dessins et modèles industriels, sur les noms d'États et sur les marques et l'Internet, le président a indiqué en conclusion que le point relatif aux indications géographiques resterait inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du SCT, au cours de laquelle les délégations voudraient peut-être revenir sur cette question.

Service d'accès numérique aux documents de priorité

22. Le président a indiqué que le Secrétariat était prié de présenter à la prochaine session du SCT un exposé sur l'état d'avancement des travaux relatifs au Service OMPI d'accès numérique aux documents de priorité relatifs aux dessins industriels et aux marques.

Vingt-quatrième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT/24)

23. Le président a annoncé la semaine du 1^{er} au 5 novembre 2010 comme date provisoire pour la vingt-quatrième session du SCT.

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du résumé du président

24. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président tel que contenu dans le présent document.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la session

25. Le président a prononcé la clôture de la session le 2 juillet 2010.

[Fin du document]